

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les résultats présentés concernent les 893 communes de France métropolitaine ayant une population totale supérieure ou égale à 10 000 habitants au recensement général de la population de mars 1999 (« population municipale et comptée à part ») y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2006. La ville de Paris, du fait de ses particularités, a été exclue du champ de cette étude (à titre indicatif, les dépenses de la ville de Paris atteignaient 5,8 milliards d'euros en 2006 soit 2 698 euros par habitant).

En 2006, les résultats financiers de ces communes ont été les suivants :

Recettes totales : 45,953 milliards d'euros

Dépenses totales : 45,959 milliards d'euros

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2000 :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Evolution des recettes totales :						
en euros courants.....	- 0,1 %	+ 2,3 %	+ 1,4 %	+ 2,7 %	+ 2,3 %	+ 4,4 %
en euros constants*.....	- 1,8 %	+ 0,0 %	- 0,1 %	+ 1,1 %	+ 0,3 %	+ 1,9 %
Evolution des dépenses totales :						
en euros courants.....	+ 0,1 %	+ 1,2 %	+ 1,3 %	+ 2,8 %	+ 3,2 %	+ 4,1 %
hors gestion active de dette (1)	(+ 0,5 %)	(+ 0,5 %)	(+ 1,1 %)	(+ 2,5 %)	(+ 3,3 %)	(+ 4,3 %)
en euros constants*.....	- 1,6 %	- 1,1 %	- 0,2 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 1,6 %
hors gestion active de dette(1)	(- 1,2 %)	(- 1,7 %)	(- 0,4 %)	(+ 0,9 %)	(+ 1,2 %)	(+ 1,8 %)
Évolution du PIB en volume...	+2,1 %	+1,2 %	+0,8 %	+2,5 %	+1,9 %	+2,2 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB

En 2006, les dépenses totales réalisées par les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants sont en hausse de 4,1 % par rapport à 2005. Si l'on exclut les mouvements financiers dus à la gestion active de la dette (1), **l'évolution s'établit à + 4,3 %**.

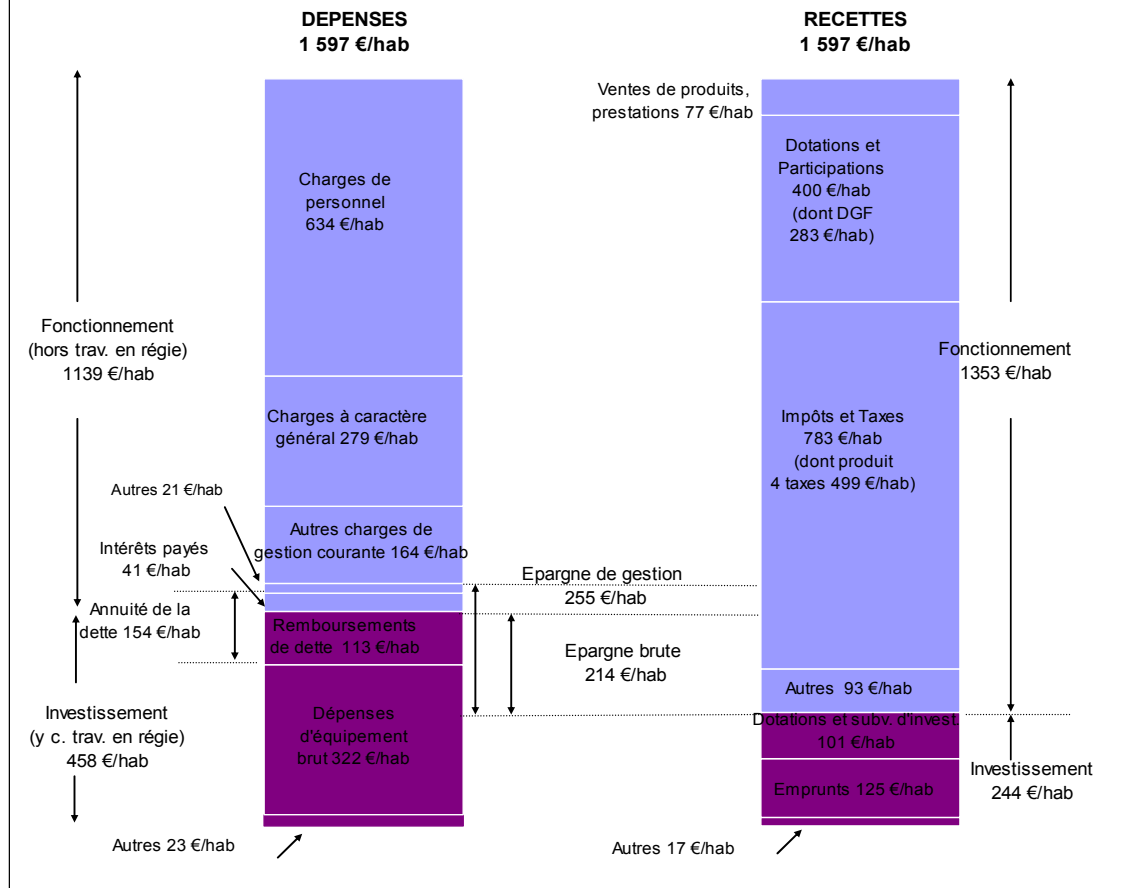
Les mouvements liés aux opérations de gestion active (1) de la dette ont été exclus du reste de l'étude, car leur volume inégal suivant les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

Ce rythme de croissance, plus soutenu qu'en 2005, est imputable à l'augmentation des frais de personnel (+ 3,3 %) et à l'effort d'équipement brut qui enregistre une forte croissance (+ 12,3 %). Cette augmentation résulte du contexte électoral et de la mise en application des normes européennes (assainissement, collecte des déchets...).

L'influence de l'intercommunalité, qui s'accompagne de transferts de compétences et donc de dépenses et de recettes, est moins marquée sur les évolutions des budgets communaux pris dans leur ensemble en raison de la forte couverture du territoire déjà atteinte en 2005. Ainsi les dépenses courantes des communes enregistrent une croissance plus importante en 2006. Cependant, au niveau individuel, les budgets des communes appartenant à des groupements à fiscalité propre, en particulier ceux à taxe professionnelle unique, se trouvent profondément modifiés tant en niveau qu'en structure (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

(1) *Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de la dette » :*
-d'une part les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 "refinancement de dette"
-d'autre part les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 : « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».
Pour information, le montant de la gestion active de la dette diminue de 0,7 % en 2006.

Structure des comptes des communes de plus de 10 000 habitants de métropole (hors Paris) en 2006



Les dépenses réelles totales des communes de plus de 10 000 habitants sont constituées pour près des trois quarts (71 %) par les dépenses réelles de fonctionnement.

1 – Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, qui s'élèvent à 31,6 milliards d'euros, soit 1 139 euros par habitant, ont évolué depuis 2000 de la façon suivante :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
en euros courants	+ 1,3 %	+ 2,3 %	+ 0,3 %	+ 1,5 %	+ 2,3 %	+ 3,3 %
en euros constants *	- 0,4 %	+ 0,1 %	- 1,2 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %

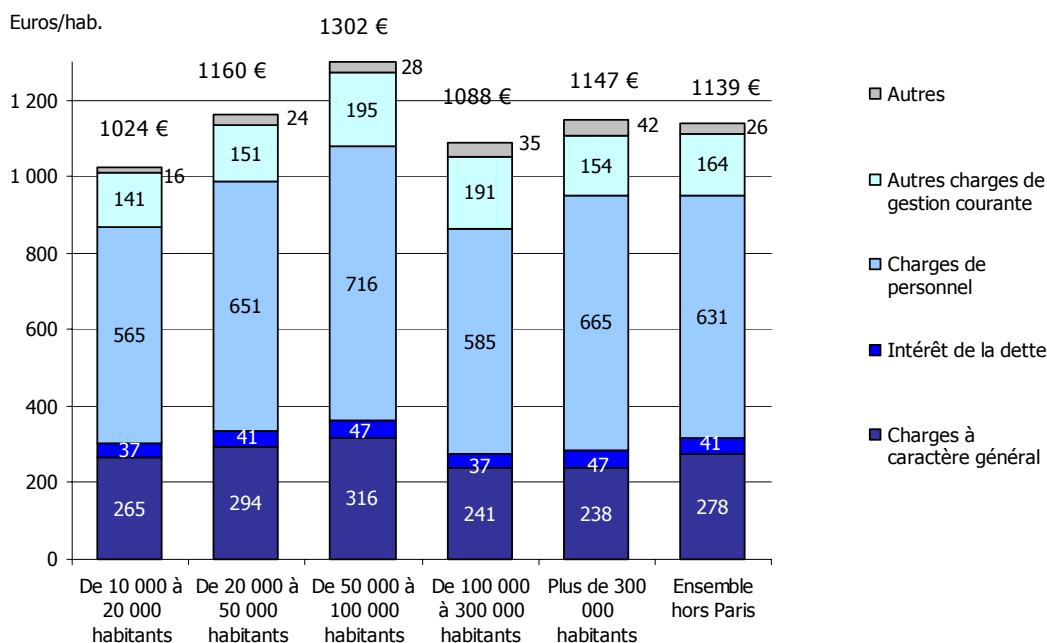
*taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Les faibles évolutions enregistrées depuis 2001 s'expliquent par le développement de l'intercommunalité à TPU. La croissance des dépenses de fonctionnement s'établit à + 2,1 % pour les communes appartenant à une communauté de communes à TPU alors qu'elle est de + 5,4 % pour celles qui appartiennent à une communauté de communes à 4 taxes. Elle atteint + 3,3 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement à fiscalité propre (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

Il est à noter que depuis 2001 les dépenses de fonctionnement sont stables en euros constants, voire légèrement en baisse de 2001 à 2004.

Les dépenses de gestion hors travaux en régie qui regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, hors charges d'intérêts, atteignent 30,4 milliards d'euros en 2006, soit 1 098 euros par habitant.

Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant



Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant varie selon la taille des communes. C'est pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants qu'il est le plus élevé. Le « décrochage » observé pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants est dû à la part prépondérante de l'intercommunalité à TPU : la dépense communale « proprement dite » est donc plus faible.

La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **55,4% de "charges de personnel et frais assimilés"** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente donc plus de la moitié des dépenses courantes atteint 17,6 milliards d'euros, soit 634 euros par habitant.

Les charges de personnel augmentent de 3,3 % par rapport à 2005. L'évolution s'établit à + 2,8 % pour les communes appartenant à une communauté de communes à TPU, à + 3,1 % pour celles appartenant à une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU et atteint + 4,4 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement.

. **24,3 % de "charges à caractère général"** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles représentent 279 euros par habitant en 2006.

. **14,4 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus (pour 8 euros par habitant), des contingents et participations obligatoires (pour 31 euros par habitant), et des subventions versées en fonctionnement (pour 119 euros par habitant). Ces charges atteignent 164 euros par habitant en 2006.

. **3,6 % d'intérêts payés.** Le niveau s'établit à 41 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont fortement augmenté (+ 9,1 %) après avoir diminué depuis plusieurs années. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts dans un contexte général de hausse des taux.

La nomenclature M14 rend obligatoire le rattachement des charges et des produits à l'exercice pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les postes étudiés dans la section de fonctionnement prennent donc en compte les dépenses et les recettes rattachées à l'exercice sauf en ce qui concerne les intérêts de la dette.

Une procédure particulière s'applique aux intérêts : la procédure des "intérêts courus non échus" ICNE.

Le montant des intérêts de dette rattachés à l'exercice s'élève à 40 euros par habitant peu différent de celui des intérêts payés (41 euros).

2 – Progression plus marquée des recettes de fonctionnement

Pour financer ces dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 37,5 milliards d'euros (1 353 euros par habitant). Elles augmentent de 3,5 % par rapport à 2005.

Cependant la situation varie fortement selon le type d'intercommunalité : pour les communes appartenant à un groupement à TPU les évolutions sont moins importantes que dans le cas de groupements à 4 taxes. Ainsi, les recettes de fonctionnement des communes membres d'une CC à TPU n'augmentent que de 1,5 % alors que la croissance est de + 5,6 % pour celles qui appartiennent à une CC à 4 taxes.

Depuis 2001, les recettes ont évolué de la façon suivante :

Evolution des recettes de fonctionnement (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
en euros courants	+ 0,3 %	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %
en euros constants*	- 1,1 %	+ 0,2 %	+ 0,0 %	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **29,6 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 400 euros par habitant en 2006 contre 392 euros par habitant en 2005.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État au titre de la part salaires des bases de TP est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

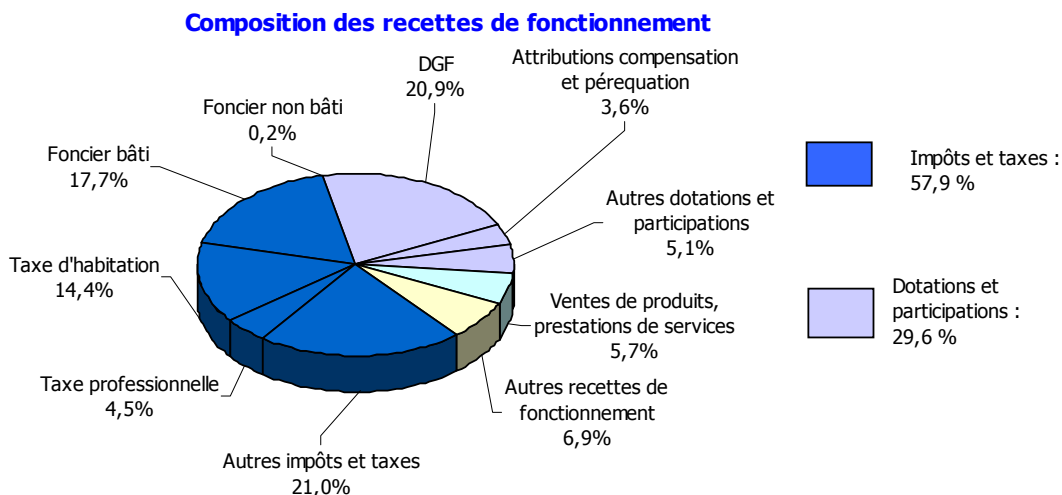
. **57,9 % d'impôts et taxes**. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de fiscalité des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics (enlèvement des ordures ménagères, 18 euros par habitant) et du domaine (droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité (14 euros par habitant), sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation (38 euros par habitant)).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 783 euros par habitant en 2006 et sont constitués pour 63,7 % du produit des contributions directes et pour 24,4 % de fiscalité reversée par le groupement. **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 2,9 %.**

Depuis 2001, de nombreuses communes ont adhéré à des structures intercommunales, notamment à des groupements à taxe professionnelle unique. Ces derniers perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une attribution de compensation et une dotation de solidarité. En 2001, une subdivision particulière du compte impôts et taxes a été créée pour identifier clairement les recettes reçues au titre de ces dotations. Cependant, la comptabilisation de ces deux dotations n'a pas été effectuée de façon homogène par toutes les communes. Pour nos statistiques, la totalité de ce reversement est réintégrée dans les "impôts et taxes" pour les exercices 2001 à 2006.

. **5,7 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises**. Le niveau s'établit à 77 euros par habitant contre 73 euros par habitant en 2005. Ce poste comprend entre autres la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

. **6,9 % d'autres recettes de fonctionnement**. Ce sont les autres produits de gestion courante (26 euros par habitant), les produits financiers (4 euros par habitant) et les produits exceptionnels (50 euros par habitant).



N.B. : les reversements de taxe professionnelle des groupements à TPU aux communes membres sont inclus dans les « autres impôts et taxes », ce qui explique la faible part de la taxe professionnelle dans le graphique ci-dessus.

a – Les dotations de l'État

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 7,8 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 278 euros par habitant. Elle augmente de 2,3 % en moyenne par rapport à 2005.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.

- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) vise essentiellement les communes de plus de 10 000 habitants : elle s'élève à 783 millions d'euros pour celles-ci soit 10,0 % de la DGF des communes de plus de 10 000 habitants.

La dotation générale de décentralisation (DGD) perçue par les communes de plus de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 97,7 millions d'euros en 2006.

Le FSRIF qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 164,7 millions d'euros en 2006.

Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

b – Les produits de fiscalité

Le produit des quatre taxes directement perçu par les communes s'élève à 13,8 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 499 euros par habitant en moyenne et **enregistre une croissance de 3,9 % par rapport à 2005**.

Cette reprise de la croissance du **produit des quatre taxes** directement perçu peut s'expliquer par le ralentissement du développement de l'intercommunalité à taxe professionnelle unique. Rappelons que les groupements à TPU perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent aux communes membres une attribution de compensation et une dotation de solidarité.

Les structures intercommunales à TPU se sont fortement développées sous l'impulsion de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi a encouragé la TPU et institué un nouveau type d'EPIC : la communauté d'agglomération. Ces nouveaux groupements, au nombre de 164 au 1^{er} janvier 2006 (162 au 1^{er} janvier 2005) pratiquent le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. D'autre part 11 communautés urbaines ont opté pour le régime de la TPU (dont 10 en 2002). (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité et annexe sur les groupements de communes).

La fiscalité reversée par les groupements à TP unique vers les communes membres s'élève à 191 euros par habitant en moyenne et enregistre une progression de + 1,1 % par rapport à 2005.

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu **et fiscalité reversée** représentent 690 euros par habitant et augmentent de 3,2 % par rapport à 2005.

La croissance des bases explique l'essentiel de la croissance totale du produit. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient pour la cinquième année consécutive de la croissance soutenue des bases d'imposition.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe communale devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. Il convient d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 750 euros par habitant en 2006 et enregistre une augmentation de 3,5 %.

Fiscalité directe des communes de plus de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2006

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
taxe d'habitation	+ 4,1 %	+ 3,2 %	+ 0,9 %
taxe professionnelle	+ 4,1 %	+ 2,6 %	+ 1,4 %

Rappelons que l'étude de la fiscalité directe des communes a été affectée par la réforme de la taxe professionnelle : la loi de finances pour 1999 a décidé la suppression progressive en 5 ans de la part « salaires » des bases de taxe professionnelle. La part salaires est totalement supprimée en 2003. Ces exonérations de base sont compensées intégralement par l'État par le système des compensations, comptabilisées en nomenclature M14 dans les dotations et participations. A partir de 2004, elles sont intégrées dans la dotation globale de fonctionnement.

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La richesse fiscale d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, celle de **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2006 pour la répartition de la DGF 2007 s'élève à 993 euros par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; il n'atteint que 922 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 1 116 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de plus de 10 000 habitants s'élève à 788 euros par habitant ; il n'atteint que 744 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 906 euros pour celles de 50 000 à 100 000 habitants.

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :
Bases d'imposition communales 2006 x taux moyen national 2006
Les taux moyens nationaux 2006 sont :
- foncier bâti : 18,41 %
- foncier non bâti : 43,90 %
- taxe d'habitation : 14,38 %
- taxe professionnelle : 15,46 %
Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes+groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.
Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2006 est celui utilisé pour les dotations 2007.
À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

La pression fiscale : deux approches

1 - La pression fiscale globale peut être appréciée à partir du ratio :

produit des quatre taxes x 100 / potentiel fiscal *

appelé « coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

*** le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF est calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.**

Depuis 2000, ce ratio est calculé en excluant les communes appartenant à un groupement à TPU, ces communes n'ayant plus de pouvoir sur la fixation du taux de taxe professionnelle. Il s'établit à 88,2% en moyenne pour les communes de plus de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU.

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 103,6 % en moyenne pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants en 2006.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la "DGF" qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de plus de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale "élargi" égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal* communal. Il s'élève à 110,2 % en 2006.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de plus de 10 000 habitants s'établissent, de 2000 à 2006 de la façon suivante :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taxe d'habitation	14,8%	15,2%	15,9%	16,4%	16,7%	16,8%	16,9%
Taxe professionnelle	14,6%	14,2%	13,9%	14,7%	15,1%	15,3%	15,4%
Taxe foncier bâti	18,3%	18,8%	19,6%	20,2%	20,5%	20,7%	20,8%

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 14,7% pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants à 19,6 % pour celles de 100 000 à 300 000 habitants ; il atteint 21,0 % pour les 4 plus grandes communes (hors Paris).

3 – Augmentation du niveau de l'épargne

La description des opérations de fonctionnement permet l'analyse de la marge de manœuvre dont disposent les communes pour financer leur charge de dette :

	2006 milliards d'euros	01/00	02/01	03/02	04/03 (a)	05/04 (b)	06/05 (b)
Dépenses de gestion hors travaux en régie * (1)	30,4	+ 1,2 %	+ 2,9 %	+ 0,9 %	+ 2,1 %	+ 2,7 %	+ 3,1 %
dont frais de personnel	17,6	+ 3,0 %	+ 3,3 %	+ 1,4 %	+ 2,4 %	+ 2,9 %	+ 3,3 %
Recettes réelles de fonctionnement (2)	37,5	+ 0,3 %	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	7,1	- 3,7 %	+ 0,3 %	+ 4,4 %	+ 2,2 %	- 1,3 %	+ 5,6 %
Intérêts (4)	1,1	+ 3,9 %	- 8,4 %	- 11,8 %	- 11,7 %	- 8,0 %	+ 9,1 %
Épargne brute (5) = (3) - (4)	5,9	- 6,2 %	+ 3,4 %	+ 9,5 %	+ 5,4 %	- 0,0 %	+ 5,1 %
Remboursement de dette ** (6)	3,1	+ 1,7 %	+ 3,1 %	+ 0,5 %	- 5,4 %	+ 4,0 %	- 4,9 %
Épargne nette (7) = (5) - (6)	2,8	- 23,2 %	+ 4,3 %	+ 33,7 %	+ 28,5 %	- 5,1 %	+ 18,9 %

* dépenses de gestion = dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, hors charges d'intérêts.

** sont déduits des remboursements de dette la gestion active de la dette, les autres remboursements anticipés doivent être financés par des recettes courantes.

(a) les croissances 2004 sont calculées en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir des croissances comparables à celles des exercices précédents

(b) croissances à champ constant (sur 871 communes pour 05/04 et 885 communes pour 06/05)

Contrairement à 2005, on assiste à une augmentation de l'autofinancement. L'épargne de gestion augmente en raison d'une croissance moins forte des dépenses de gestion que des recettes réelles de fonctionnement (+3,1 % contre + 3,5 %). L'épargne brute augmente elle aussi malgré la hausse des charges d'intérêts.

En moyenne, l'épargne brute s'établit à un niveau élevé et finance les remboursements de dette hors gestion active de la dette.

Le taux d'épargne augmente légèrement par rapport à 2005 et s'établit à :

	2001	2002	2003	2004 (a)	2005	2006
Taux d'épargne brute (1)	13,2%	13,3%	14,4%	14,9%	15,6%	15,8%

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à ceux des exercices précédents

et varie selon la population de la façon suivante :

	10 000/ 20 000/ hab.	20 000/ 50 000/ hab.	50 000/ 100 000/ hab.	100 000/ 300 000/ hab.	plus de 300 000 hab.	Ensemble plus de 10 000 hab.
Taux d'épargne brute (1)	16,5%	14,9%	15,0%	17,5%	15,8%	15,8%
Taux d'épargne nette (2)	8,4%	6,6%	6,7%	9,1%	6,8%	7,5%

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

4 – Progression soutenue de l'investissement direct

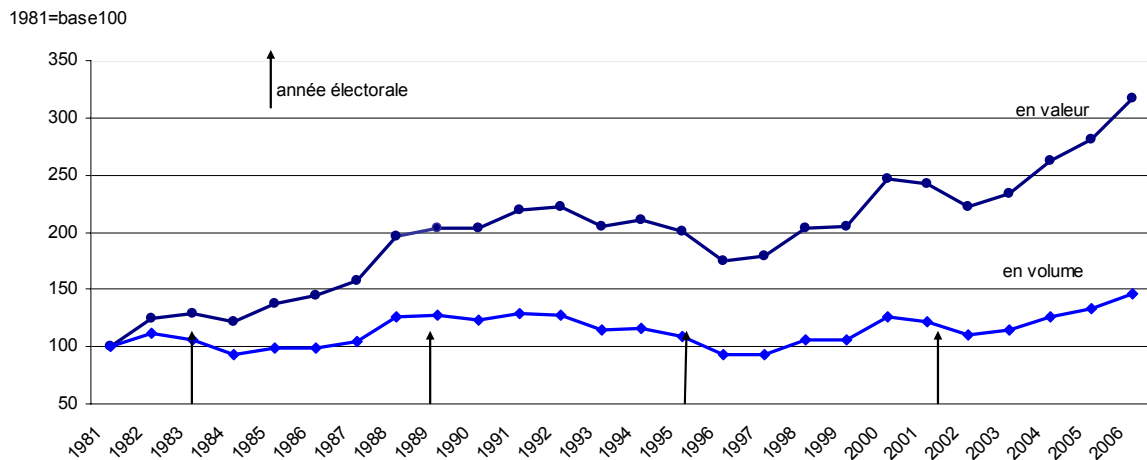
Les dépenses réelles d'investissement, y compris les travaux en régie, s'élèvent à 12,7 milliards d'euros en 2006, soit 458 euros par habitant, et présentent une augmentation de 7,0 % par rapport à 2005.

Rappelons que les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette ont été exclus de l'étude, car leur volume toujours croissant et inégal suivant les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 3,1 milliards d'euros en 2006 soit 113 euros par habitant, diminuent de 4,9 % par rapport à 2005.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 8,9 milliards d'euros en 2006, soit 322 euros par habitant, et enregistrent ainsi une croissance de 12,3 %.

Le graphique suivant présente l'évolution, en valeur (euros courants) et en volume (euros constants), des dépenses d'équipement des villes de plus de 10 000 habitants sur longue période :



Les fortes progressions depuis 2003 après la chute en 2002 et la diminution en 2001, année électorale illustre le retour au cycle électoral traditionnel, après la rupture, observée en 1994 pour la première fois depuis plusieurs décennies.

L'exercice 2000 présentait à nouveau une croissance spectaculaire quelle que soit la strate de communes étudiée. Cette forte accélération avait plusieurs facteurs explicatifs : le report des restes à réaliser 1999 sur l'exercice 2000 plus important qu'à l'accoutumée, les conséquences des dégâts considérables causés par la tempête de décembre 1999, enfin le cycle électoral.

Le retrait de l'équipement brut en 2001, classique en année électorale, s'expliquait également par le développement des groupements à fiscalité propre qui prennent en charge une partie des investissements réalisés antérieurement par le secteur communal.

La chute en 2002, observée en année post-électorale, touchait toutes les strates de population (sauf les 4 grandes communes) et ce, que les communes appartiennent ou non à un groupement.

La forte progression de l'effort d'équipement constatée est influencée par le cycle électoral : 2006 est à 2 ans des échéances municipales, les efforts d'équipement ont tendance à augmenter en vue des élections. Elle est favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement. Elle est accentuée par l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

5 – Moindre progression du recours à l'emprunt

Les recettes d'investissement enregistrent une hausse de 9,2 % et s'établissent à 6,8 milliards d'euros soit 244 euros par habitant. Cette augmentation résulte de la progression du recours à l'emprunt en 2006 de 3,2 % et de la croissance des subventions et participations reçues de 15,6 %.

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

- Les subventions et participations reçues s'élèvent à 2,811 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 1,668 milliard d'euros ;
(qui comprennent entre autres le produit des amendes de police : 0,210 milliard d'euros)
- d'autre part, des dotations : 1,143 milliard d'euros, décomposées comme suit :
 - fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 0,938 milliard d'euros (+ 10,8 % par rapport à 2005) ;
Cette augmentation est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2004 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant)
 - taxe locale d'équipement (TLE) : 0,150 milliard d'euros.

Ce poste affiche une progression de 15,6 % en 2006, résultat de la hausse simultanée des dotations et des subventions d'équipement reçues (respectivement + 11,3 % et + 18,4 %).

- Les emprunts augmentent de 3,2 % en 2006 après avoir progressé de 6,1 % en 2005. Le niveau s'établit à 125 euros par habitant.

6 – Stabilité de l'endettement des communes

- L'encours de la dette communale s'élève à 29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit 1 056 euros par habitant.

Le niveau atteint par le montant des emprunts (3,5 milliards d'euros) est légèrement supérieur à celui des remboursements de la dette (3,1 milliards d'euros) et le stock de la dette augmente en fin d'exercice 2006.

- La charge de l'endettement peut être mesurée par l'annuité de la dette **payée** (intérêts de la dette payés + remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 4,3 milliards d'euros soit 153 euros par habitant, en diminution de 1,7 % par rapport à 2005.

Cette quasi-stabilité résulte des évolutions inverses des intérêts et des remboursements de la dette : alors que les intérêts augmentent de 9,1 %, les remboursements hors gestion active de la dette diminuent de 4,9 %.

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « charge d'intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux moyen d'intérêt	9,8%	9,9%	9,7%	8,7%	7,8%	7,8%	6,6%	6,0%	5,5%	5,2%	5,4%	5,0%	4,4%	3,9%	3,6%	3,9%

Ce rapport qui était en diminution progressive depuis de nombreuses années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de la dette qui en découlent, est en légère augmentation en 2006. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint un 2005 et les conditions d'emprunt moins favorables.

Il faut tempérer ce constat sur la dette par le recours de plus en plus fréquent au crédit long terme renouvelable (CLTR), à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) et au prêt à capital et taux modulable (PCTM) dont il est toujours difficile de mesurer les conséquences.

En 2006, les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie s'élèvent à 1,733 milliard d'euros et sont remboursés dans l'année, ce qui représente 13,7 % des dépenses réelles d'investissement.

- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « La marge d'autofinancement courant », exprimée en %, qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. **Le ratio moyen s'établit à 92,5 en 2006**. Les communes sont de plus en plus nombreuses à financer la charge de la dette par l'épargne : 9 communes sur 10 présentent une marge d'autofinancement inférieure à 100 en 2006 (contre 1 sur 2 en 1995).

- L'encours de la dette au 31 décembre représente 78 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2006.

L'évolution des ces deux ratios est la suivante :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
MAC	95,7	95,6	94,4	93,0	93,5	92,5
Dette au 31/12 / RRF	88 %	85 %	83 %	81 %	79 %	78 %

Les communes réduisent, depuis plusieurs années, le recours à « l'emprunt net », le poids relatif de la dette diminue. Depuis neuf exercices, elles financent leur charge de la dette par l'épargne de gestion.

7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2006

Le fonds de roulement au 31 décembre 2006 s'élève à 2 430 millions d'euros, soit **20 jours de dépenses réelles**. Comme en 2005, le fonds de roulement enregistre une très légère diminution (- 0,2 %) au cours de l'exercice, due au fait que les dépenses ont été légèrement supérieures aux recettes en 2006. Cependant, ceci n'est pas le cas pour toutes les strates. Ainsi, les communes de 100 000 à 300 000 habitants voient leur fonds de roulement diminuer de 11,1 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Depuis les années 1990, la trésorerie s'établit à des niveaux faibles, jamais observés dans le passé, mais cette baisse du fonds de roulement sur longue période doit tenir compte de l'utilisation plus importante des lignes de trésorerie.